



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2024

Convocation du 4 septembre 2024
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Marie-Hélène PASCO, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET et Martial COLLET

ABSENTS : Viviane BOULIN (donne pouvoir à Annie LABBE)
Christine ORAIN-GROVALET (donne pouvoir à Mari COURTAS)
Yann LE GUEDARD (donne pouvoir à Maxime LE CRONC)
David ROUALEN (donne pouvoir à Bruno BEUZIT)
Pierre MONFLIER (appelé à siéger)

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale GALLERNE

Membres en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 32

PERSONNEL COMMUNAL

2024-810 RECRUTEMENT D'UN AGENT VACATAIRE POUR LA DISTRIBUTION DE LA GAZETTE

Mme COURTAS rappelle que les collectivités peuvent faire appel à des agents employés dans le cadre d'une vacation pour exécuter une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés. Cet emploi ne doit pas correspondre à un besoin permanent et doit être limité dans le temps.

Compte tenu du caractère exceptionnel et ponctuel de la mission, la ville de Ploufragan a souhaité confier la distribution de la Gazette à un agent employé dans le cadre d'une vacation du 26 au 30 août 2024 pour une durée qui devrait être au minimum de 28 heures. Le taux de rémunération proposé est celui correspondant au taux horaire du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

mis sur internet le 20 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 022-212202154-20240910-DB202410SEPT810-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide**, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **D'AUTORISER** M. le Maire à faire appel à un agent vacataire pour assurer la distribution de la Gazette du 26 au 30 août 2024 ;

- **DE FIXER** le taux horaire de rémunération à 11,88€ brut.

A Ploufragan, le 18 septembre 2024

LE MAIRE
Rémy MOULIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Pascale GALLERNE

